VILLE d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Direction Générale des Services CC/AD/MR

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020 COMPTE RENDU

Le 14 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 4 décembre 2020.

PRESENTS:

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Caroline BOISSET, Erwann BERNET, Agnès DOLHEM, Philippe HANNOT, Baya MOUNKAR, Abderrahmane ZERROUKY, Ghislaine RIBALTA, Frédéric CARLUER, Lamia MEKKAOUI, Patrick MAROLE, Karine BACHELEY, Yannick GERNY, Georges DECORDE-CACO, Jérôme LANGLOIS, Salima REGAIA, Gérard THOUMINE, Sylvie DUMONT-PRIEUX, Tony PLEY, Sylvie MOUTIERS, Sengded CHANTHAPANYA, Sylvain GODIER, Cyrille BONNE, Lou HIVER, Catherine JANICKI, Vincent LOUVET, Hélène FREREUX CHATELIER, Jean-Christophe GAUCHARD, Elise CASSETTO-GADRAT, Smaïl CHADLI, Jean-François ALY, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Dada MUSAFIRI à Laurent MATA Najat MASDAN à Rodolphe THOMAS Sylvie MICHEL à Ghislaine RIBALTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Abderrahmane ZERROUKY

Une minute de silence est respectée par les élus du conseil municipal en mémoire de M. Valéry Giscard D'Estaing, troisième Président de la Vème République, décédé le 2 décembre 2020.

En introduction de séance, Monsieur le Maire dresse un bilan de la situation liée à la Covid-19.

La parole est laissée aux élus de l'opposition.

La séance est ouverte à 21h15.

Centre communal d'action sociale - Attribution d'une avance remboursable exceptionnelle

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- □ ACCORDE au CCAS de la ville d'Hérouville-Saint-Clair une avance remboursable exceptionnelle de 400 000 € maximum. Cette somme sera remboursée à la Ville selon les conditions fixées par la convention jointe en annexe,
- PRECISE que la constatation de cette dette sera intégrée au compte 27636 « créance sur le CCAS », en dépenses et recettes par modification de la Décision Modificative N°4 pour 2020 présentée ce jour,
- □ AUTORISE Mr Laurent MATA, Premier Maire Adjoint, à signer ladite convention.

Mesdames BACHELEY, DUMONT-PRIEUX, MOUTIERS, JANICKI ainsi que Messieurs THOMAS, BERNET, THOUMINE et CHADLI ne prennent pas part au vote en tant que membres du CCAS et donc intéressés à l'affaire.

Madame BOISSET quitte la séance.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater, à compter du 1er janvier 2021, les dépenses figurant dans le tableau joint avant le vote du budget primitif de l'année 2021.

Budget ville - Décision modificative n° 2020-04

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

□ ADOPTE le projet de décision modificative du budget principal présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

Investissement

Dépenses	Chapitre 900	2 400.00 €
	Chapitre 901	9 700.00 €
	Chapitre 902	1 100.00 €
	Chapitre 904	29 900.00 €
	Chapitre 905	400 000.00 €
	Chapitre 906	4 300.00 €
	Chapitre 907	900.00 €
	Total	448 300.00 €
Recettes	Chapitre 905	400 000.00 €
	Chapitre 919	48 300.00 €
	Total	448 300.00 €

Fonctionnement

	Total	0.00 €
	Chapitre 939	48 300.00 €
	Chapitre 927	- 900.00 €
	Chapitre 925	- 4 300.00 €
	Chapitre 924	- 29 900.00 €
	Chapitre 923	- 1 000.00 €
	Chapitre 922	- 16 100.00 €
	Chapitre 921	15 000.00 €
Dépenses	Chapitre 920	- 11 100.00 €

Mesdames BACHELEY et RIBALTA quittent la séance.

SHEMA – Autorisation de prise de participation dans la SEM Foncière Commerciale de Normandie (FCN)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Frédéric CARLUER et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

□ DONNE son accord à la prise de participation de la SHEMA au capital de la SEM FONCIERE COMMERCIALE DE NORMANDIE (FCN) par souscription au capital de 5 000 actions représentant 500 000€.

Mr le Maire ne prend pas part au vote conformément à l'article L. L2131-11 du CGCT. Mme BOISSET rentre en séance et Mr MATA quitte la séance.

Conseiller municipal mandaté dans une Société d'Economie Mixte et élu président du Conseil d'Administration - Fixation du plafond de la rémunération pouvant lui être octroyée

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le montant maximum de la rémunération versée par la SEMMERET, susceptible d'être perçue par un conseiller municipal en tant que Président du conseil d'administration de la SEMMERET, ainsi qu'il suit :
 - Base annuelle égale à 3156 points d'indice majoré des traitements de la Fonction Publique

M. Jérôme LANGLOIS, en tant que membre du conseil d'administration de la SEMMERET et donc intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote conformément à l'article L. L2131-11 du CGCT. M. Laurent MATA, également membre du conseil d'administration de la SEMMERET, était absent au moment du vote.

Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'extension du Big Band Café - Désignation du jury de concours

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- □ AUTORISE l'organisation et le lancement du concours restreint de maitrise d'œuvre par voie de publicité et de mise en concurrence,
- □ AUTORISE M. le Maire, ou son mandataire, à signer tous les actes nécessaires au lancement et à l'organisation du concours de maitrise d'œuvre,
- APPROUVE la composition du Jury de concours,

Titulaires	- G. RIBALTA - A. DOLHEM - C. BOISSET - G. THOUMINE - V. LOUVET	
Suppléants	- A. ZERROUKY - PH. HANNOT - S. CHANTHAPANYA - P. MAROLE - JC. GAUCHARD	

□ AUTORISE M. le Maire à désigner par arrêté nominatif l'ensemble des personnalités indépendantes membres du jury avec voix délibératives et consultatives,

- AUTORISE M. le Maire, ou son mandataire, à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article R2122-6 du code de la commande publique, après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours,
- APPROUVE le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir et les inscriptions au budget y afférent,
- AUTORISE M. le Maire, ou son mandataire, à déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général.
- AUTORISE que les dépenses résultant de cette opération soient imputées sur les crédits de l'exercice 2020 et suivants.

Madame RIBALTA et Monsieur MATA rentrent en séance. Monsieur MAROLE quitte la séance.

Création et composition de la Commission d'Appel d'Offres spécifiquement constituée pour participer au jury du Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'extension du Big Band Café et à l'attribution du marché de Maîtrise d'œuvre au terme de la négociation engagée avec le ou les lauréats du concours

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de créer une commission d'appel d'offres spécifiquement constituée pour participer au jury du Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'extension du Big Band Café et à l'attribution du marché de Maîtrise d'œuvre au terme de la négociation engagée avec le ou les lauréats du concours,
- □ DECIDE de procéder à un vote à main levée pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants suivant les listes présentées,
- NOMME en qualité de membres de la commission d'appel d'offres spécifique pour le jury de concours de maitrise d'œuvre pour la construction de l'extension du Big Band Café :

Titulaires	- G. RIBALTA - A. DOLHEM - C. BOISSET - G. THOUMINE - V. LOUVET	
Suppléants	- A. ZERROUKY - PH. HANNOT - S. CHANTHAPANYA - P. MAROLE - JC. GAUCHARD	

Avenant au contrat de mandat public de Maîtrise d'ouvrage « coque » du bâtiment André Malraux à Hérouville Saint-Clair – Travaux d'isolation thermique et esthétique. Modification du montant de l'opération et de sa durée

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- □ AUTORISE la révision du coût total de l'opération, porté au montant de 2 371 678 € TTC, et du coût des travaux, arrêté à la somme de 2 039 128,80 € TTC,
- □ AUTORISE la prolongation de la durée de réalisation de l'opération de travaux et le report de la date de livraison au mois d'octobre 2022,
- a AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant induis au contrat de mandat public de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'isolation thermique et esthétique du bâtiment André Malraux, ainsi que ses annexes et tous actes afférents.

Mr le Maire ne prend pas part au vote car il est intéressé à l'affaire. Mme DOLHEM quitte la séance. Mme BACHELEY et Mr MAROLE rentrent en séance.

Fixation des ratios « promus/promouvables » pour les années 2021 à 2026

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- □ DECIDE de fixer pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 les taux proposés ci-dessus,
- □ DECIDE d'appliquer à ces taux la règle de l'arrondi à l'entier supérieur.

Mme DOLHEM rentre en séance.

Création d'un poste de policier municipal de catégorie C du cadre d'emploi des agents de police municipale, à temps complet

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

 DECIDE de créer un poste de policier municipal de catégorie C du cadre d'emploi des agents de police municipale, à temps complet.

Désignation des délégués de la commune au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycées et de l'EREA – modification de la délibération n°2020.06.62

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- □ DECIDE de rapporter la délibération n°2020.06.62 du 15 juin 2020
- DESIGNE les représentants de la Ville d'Hérouville Saint-Clair au sein des collèges, lycées et EREA ainsi qu'il suit.

NOMS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège P. Varignon	JC GAUCHARD	C. JANICKI
Collège N. Mandela	S. GODIER	E. CASSETTO GADRAT
C.L.E Conseil d'école, les décisions sont soumises au Conseil d'Administration du Lycée Fresnel de Caen (le CLE en étant une antenne) et Conseil discipline	C. BOISSET	B. MOUNKAR
Lycée Allende	C. BOISSET	F. CARLUER
E.R.E.A.	C. BOISSET	K. BACHELEY

Intention de candidature - Ville Amie des enfants, partenaire d'UNICEF France

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Caroline BOISSET et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

□ AUTORISE M. le Maire à confirmer à UNICEF France le souhait de la Ville d'Hérouville Saint-Clair de devenir Ville Candidate au titre Ville Amie des Enfants.

Subvention exceptionnelle au SCH Athlétisme dans le cadre de la création d'une section handisport

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Messieurs Philippe HANNOT et Yannick GERNY et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

□ DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 500 € au SCH Athlétisme dans le cadre de la création d'une section handisport.

Convention d'Objectifs et de Moyens avec le Rugby Club Hérouvillais

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Philippe HANNOT et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

□ AUTORISE M. le Maire à signer une convention triennale d'Objectifs et de Moyens avec le Rugby Club Hérouvillais, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Salles du Pôle Animation Jeunesse – Réactualisation du tarif pour 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Abderrahmane ZERROUKY et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

 APPROUVE les nouveaux tarifs 2021 pour la location des salles du Pôle Animation et Jeunesse.

Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Frédéric CARLUER et après en avoir délibéré, et à la majorité :

- □ DECIDE d'émettre un avis favorable sur le calendrier 2020 relatif aux ouvertures dominicales autorisées, à savoir :
 - Commerces de détail alimentaire et commerces de détail « équipement de la personne et de la maison » :
 - Dimanche 10 janvier
 - o Dimanche 29 août
 - o Dimanche 5 septembre
 - o Dimanche 28 novembre
 - o Dimanche 5 décembre
 - o Dimanche 12 décembre
 - o Dimanche 19 décembre
 - Dimanche 26 décembre
 - Concessionnaires automobiles :
 - o Dimanche 17 janvier
 - Dimanche 14 mars
 - o Dimanche 13 juin
 - Dimanche 19 septembre
 - Dimanche 17 octobre

Logements Relais : Réactualisation de la participation financière demandée aux occupants pour les logements de type T1 et instauration d'un tarif pour un logement de type T3

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Erwann BERNET et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE la réactualisation des tarifs des logements de type T1 telle qu'exposée cidessus,
- DECIDE la création d'un tarif pour un logement de type T3 telle qu'exposée cidessus.

Convention d'Objectifs et de Moyens avec la Saison Musicale d'Hérouville (S.M.H.)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Agnès DOLHEM et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

□ AUTORISE M. le Maire à signer la convention triennale d'Objectifs et de Moyens avec la Saison Musicale d'Hérouville (S.M.H.).

Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'Association pour le Développement Musical d'Hérouville – ADMH

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Agnès DOLHEM et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

□ AUTORISE M. le Maire à signer la convention triennale d'Objectifs et de Moyens avec l'ADMH.

Mme DOLHEM, M.ZERROUKY et Mme BOISSET, en tant que membres du conseil d'administration de la SHEMA et donc intéressé à l'affaire, ne prennent pas part au vote conformément à l'article L. L2131-11 du CGCT.

Subvention à Cités Unies France dans le cadre du Fonds de Solidarité Liban

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Agnès DOLHEM et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- □ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 3500 € à l'association « Cités Unies France » dans le cadre du Fonds de Solidarité Liban pour accompagner ce projet. Cette somme sera imputée sur les crédits 2020 Relations Internationales.
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes permettant l'exécution de cette délibération.

Rapport d'activités 2019 de la SPLA Caen Presqu'île

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

 PREND ACTE du rapport d'activités de la SPLA Caen Presqu'île au titre de l'année 2019.

Compte-rendu d'activité 2019 de la concession publique d'aménagement du Grand Projet de Ville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Ghislaine RIBALTA :

□ PREND ACTE du compte rendu d'activité 2019 de la convention publique d'aménagement de l'opération de renouvellement urbain du Grand Projet de Ville.

Et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE le bilan financier.

Rapport annuel 2019 - Contrat de Partenariat pour la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Patrick MAROLE :

PREND ACTE du rapport 2019 concernant le Contrat de Partenariat pour la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

14 allée de la Pléïade – Vente par la ville d'une emprise d'environ 75 m² issue de la parcelle cadastrée CI numéro 194 à M. CHBABI Brahim

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- □ DECIDE de la vente de 75 m² issue de la parcelle cadastrée en section CI n° 194 située au 14 allée de la Pléïade au profit de M. CHBABI Brahim au prix de 1 125 € net vendeur. Les frais d'arpentage et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
- □ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier-Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique de vente.
- DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, 6 rue du Docteur Rayer, 14000 CAEN.

Beauregard, lieu-dit « Le Marais » – Acquisition par la Ville d'un terrain cadastré BW 17 préempté par la SAFER Beauregard, lieu-dit « Le Marais » – Acquisition par la Ville d'un terrain cadastré BW 17 préempté par la SAFER

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

□ DECIDE de rapporter la délibération n°2019.12.184 en date du 9 décembre 2019,

- □ DECIDE de l'acquisition par la Ville d'un terrain cadastré section BW 17 situé sur le secteur de Beauregard et plus particulièrement au lieu-dit « le Marais » au prix de 13 671 €. Les frais de notaire sont à la charge de la ville,
- AUTORISE M. Laurent MATA, Premier-Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique de vente,
- DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'étude de Maître RIZZOTTO à ARGENCES, 11 place de la République.

4 impasse des Ormes – Acquisition par la Ville d'une maison à usage d'habitation appartenant à M. MBONGO Joseph et Mme BOUKONO Brigitte

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Ghislaine RIBALTA et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée en section CY n° 30 et des 1/16ème à titre indivis, de la parcelle cadastrée en section CY n° 13 appartenant à M. MBONGO Joseph et Mme BOUKONO Brigitte. Ces parcelles sont respectivement d'une contenance de 506 m² et de 709 m². Le prix d'acquisition pour l'ensemble est fixé à 182 000 euros net vendeur. Ces parcelles sont situées impasse des Ormes et consistent en une maison à usage d'habitation et d'un espace de stationnement. Les honoraires de négociation, soit 7 000 euros et les frais d'acte notarié sont à la charge de la Ville,
- □ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier-Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique de vente,
- □ DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, 6 rue du Docteur Rayer, 14000 CAEN.

12 Avenue de Tsukuba – Vente à l'Etat à titre gratuit d'un immeuble situé sur la parcelle cadastrée en section BO 231

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Ghislaine RIBALTA et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de la vente à l'Etat de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée en section BO numéro 231 à titre gratuit. L'Etat se chargera de la rédaction de l'acte administratif de régularisation de cette cession,
- AUTORISE M. le Maire à signer ledit acte administratif.

Subventions pour l'achat de vélos électriques

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jérôme LANGLOIS et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

□ AUTORISE M. le Maire à verser ces subventions.

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

□ PREND ACTE des décisions prises par le Maire sul délégation du Conseil Municipal,

selon la liste jointe

La séance est levée à 23h15.

< MAN 0

Rodolphe THOMAS